

## LE SYSTÈME JUDICIAIRE ALLEMAND

Les articles 92 à 96 de la Constitution allemande (*Grundgesetz*) déterminent la structure judiciaire en Allemagne. En tant que République fédérale, les juridictions allemandes sont divisées entre la fédération (Bund) et les seize états (*Länder*). Au niveau fédéral, il y a une cour suprême pour chacune des six compétences principales : constitutionnelle, ordinaire, droit du travail, droit social, droit fiscal et administrative et également un tribunal spécial militaire et une Cour fédérale des brevets. Les plus hautes cours régionales sont à la fois cours régionales et cours d'appel de leurs états respectifs.

### 1. Les Cours constitutionnelles (*Verfassungsgerichte*)

#### **La Cour constitutionnelle fédérale** (*Bundesverfassungsgericht - BVerfG*)

La Cour constitutionnelle fédérale est la plus haute cour allemande et est située à Karlsruhe. Elle est composée de seize juges et a compétence exclusive sur les questions relatives à la Constitution fédérale (*Grundgesetz*), ainsi que sur les questions concernant la protection des droits fondamentaux des citoyens tels que définis par la Constitution.

#### **Les Cours constitutionnelles des états** (*Landesverfassungsgerichte; Staatsgerichtshöfe*)

Les Cours constitutionnelles des états n'appartiennent pas à la même structure hiérarchique que la Cour constitutionnelle fédérale. Chaque Cour constitutionnelle d'état est la juridiction de première et dernière instance de sa propre hiérarchie. Chaque Cour constitutionnelle a compétence exclusive sur la Constitution de son état (*Landesverfassung*).

### 2. Les Juridictions ordinaires (*Ordentliche Gerichte*)

#### **La Cour de justice fédérale** (*Bundesgerichtshof - BGH*)

Située à Karlsruhe (Baden-Wuerttemberg), la Cour de justice fédérale constitue le dernier recours pour toutes les affaires trouvant leur origine dans un des tribunaux régionaux ou d'appel. Elle n'a aucune compétence de première instance. Les appels devant la Cour de justice fédérale sur des questions de droit sont réservés aux cas où, les Tribunaux régionaux supérieurs ont donné expressément leur permission, ou le litige porte sur une question d'importance générale.

#### **Les Tribunaux régionaux supérieurs** (*Oberlandesgerichte - OLG*)

Les 24 Tribunaux régionaux supérieurs examinent principalement les questions de droit soulevées par les appels rendus contre les décisions des juridictions inférieures. Concernant les appels provenant des tribunaux locaux, le Tribunal régional supérieur est le dernier niveau d'appel possible. Ces tribunaux sont également compétents en cas de trahison et d'activités anticonstitutionnelles. De la même manière que pour les Tribunaux régionaux, les Tribunaux régionaux supérieurs sont divisés en collèges de juges, regroupés en fonction de leur spécialisation juridique.

#### **Les Tribunaux régionaux** (*Landgerichte - LG*)

Il y a 116 Tribunaux régionaux qui sont chacun divisés en deux sections : la civile (*Zivilkammern*) et la pénale (*Strafkammern*). Les Tribunaux régionaux entendent les appels des décisions rendues par les Tribunaux cantonaux et entendent aussi en première instance la plupart des affaires civiles et pénales les plus importantes.



### **Les Tribunaux cantonaux** (*Amtsgerichte - AG*)

Ces 675 tribunaux entendent les affaires civiles et pénales peu importantes. Ces tribunaux accomplissent également des fonctions administratives usuelles telle que l'authentification de testaments. Certains de ces Tribunaux cantonaux sont composés de deux (ou plus) juges professionnels, mais la plupart n'ont qu'un seul juge qui est assisté par des juges non professionnels pour les affaires pénales.

### **3. Les juridictions spécialisées**

En plus des Cours constitutionnelles et des juridictions ordinaires, il existe aussi quatre juridictions spécialisées. Celles-ci ont une structure similaire aux juridictions ordinaires.

#### **Les juridictions du travail** (*Arbeitsgerichte - ArbG*)

La *Arbeitsgerichtsbarkeit* est la juridiction compétente en matière de droit du travail, et tranche notamment les litiges impliquant les syndicats. Le Tribunal prud'homal fédéral (*Bundesarbeitsgericht*) est situé à Erfurt.

#### **Les juridictions sociales** (*Sozialgerichte*)

La *Sozialgerichtsbarkeit* est la juridiction "sociale". Elle est compétente pour les litiges relatifs aux paiements d'allocations sociales et autres affaires similaires. Le Tribunal social fédéral (*Bundessozialgericht*) est situé à Kassel.

#### **Les juridictions financières** (*Finanzgerichte*)

La *Finanzgerichtsbarkeit* est la juridiction fiscale et s'occupe donc des litiges fiscaux. La Cour fiscale fédérale (*Bundesfinanzhof*) est située à Munich.

#### **Les juridictions administratives** (*Verwaltungsgerichte*)

Ces sont les juridictions administratives de droit commun. Elles tranchent tous les différends de droit public à l'exception des questions constitutionnelles. Le Tribunal administratif fédéral (*Bundesverwaltungsgericht*) est situé à Leipzig.

[Jura-lotse.de](http://www.jura-lotse.de) est un site Internet en allemand listant un nombre important de base de données de jurisprudence. La jurisprudence est classée par type de juridiction, matière, source, et autres critères. De plus, [Jura-lotse.de](http://www.jura-lotse.de) est un service gratuit.  
<http://www.jura-lotse.de/Links/Urteile/>